

Parce que les désherbants chimiques sont maintenant interdits, un peu de nature revient au cœur de nos villages.



NOUVELLE
LOI EN
APPLICATION
DEPUIS LE
1^{er} JANVIER
2017

Vous les avez peut-être déjà remarqués. Petite plante sauvage, herbe et coquelicot ont discrètement poussé, ici ou là, au coin d'une rue ou au pied d'un banc public. Pourquoi ? Tout simplement parce que depuis le mois de janvier 2017, conformément à la loi, votre collectivité n'utilise plus aucun désherbant chimique pour désherber la voie publique. Une bonne nouvelle pour notre santé !

